

Règlement 2024 Trail des Allumés du Barry

1. Présentation de la course **dimanche 14 avril 2024**

Des parcours ludiques monotraces dans le Barry, dans un espace unique et envié par beaucoup.

Idéal pour les sportifs qui veulent découvrir le trail ou pour continuer sa saison avec des parcours techniques et rythmés !

2. Détails techniques

Comme chaque année les parcours ne sont dévoilés qu'à la dernière minute afin de ménager le suspense.

Le Trail des allumes du Barry est une épreuve de course à pied de type Trail se déroulant en quasi-totalité sur des chemins et des sentiers au travers de 3 parcours de :

- 15 kms = 600 m D+ environ. Départ dimanche 14 avril à 10 H00 devant l'arche de départ salle des fêtes de saint restitut.
- 8 kms et 8 kms Duo 340 m D+ environ en solo ou en duo. Départ dimanche 14 avril 2024 10h15
- 5 kms et 160 m+ environ. Départ dimanche 14 avril à 10h30
- Boucle 1 km enfants départ dimanche 14 avril 9 h 15

3. Modalités d'inscription :

1. Inscription en ligne sur le site de la course : le sportif.com ou sur place si il reste des dossards.
2. Certificat médical

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un pass 'j'aime courir' délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-

indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.

- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne avant le jeudi 11 avril **12h00**, dernier délai, afin de valider définitivement l'inscription.

**AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE
COMPLET ou sans être complet au moment de l'inscription sur place**

3. Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs nés après 2006.

Dimanche 14 avril 2024

Article 1 : Participation

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

- l'épreuve 15 km est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans
- les épreuves 8 kms, duo 8 kms sont ouvertes aux catégories cadets U18 espoirs, seniors, masters, licenciés ou non, soit nés à partir de 2007/2008 le 5 kms lui sera ouvert en plus aux minimes U16 soit à partir de 2009/2010
- _ l'épreuve boucle du village est ouverte aux U12 poussins 2013/2014

Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

Article 2 : Dates, départs et horaires

- Dimanche 14 avril 2024 à partir de 9H30 Départs groupés devant la Salle des Fêtes de Saint Restitut (26130)

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont possibles sur toutes les épreuves **en ligne** sur le site :

Le [sportif.com](https://www.le-sportif.com)

Ou via la page Facebook lien inscription

Ou sur place si et seulement si il reste des dossards disponibles

Droits d'engagement :

- 15 km : 11 € (repas compris)
- 8 km : 6 € (repas compris)
- DUO 8 km : 5€ par participant (repas compris)
- 5 km : 5 € (repas compris)
- Boucle enfants gratuit

Randonnée 8 kms : 5 euros

Randonnée 15 kms : 8 euros

Fermeture des inscriptions le 12/04/2024 à 12h00.

- pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne avant le **jeudi 12 avril 2024 12h00**, dernier délai, afin de valider définitivement l'inscription ou sur place le jour j.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.
- Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans accord formel de l'organisation du Trail des Allumes du Barry.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une liste d'attente pourra être mise en place.

Article 4 : Retrait des Dossards

Salle des fêtes de saint restitut à partir de 8 heures (café sur place et gâteaux maisons)

Article 5 : Matériel

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable en état de marche.
- Gobelet (si arrêt ravito) pas de verres aux ravitos

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard (aucune n'est fournie sur place)

Article 6 : Parcours, barrière horaire et balisage

Les parcours sont des circuits balisés sans barrière horaire.

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres ou des panneaux ou des marquages au sol pierres marquées ou dessins (système réutilisable préservant l'environnement).

Duo 8 km : Le départ est commun au 8 km solo,

Les participants s'engagent à rester groupés en duo (moins de 100 m entre les deux participant(e)s sous peine de sanction (non classement).

5 kms : départ en groupe avec un coach pour les débutants ou en solo

Article 7 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Un numéro de portable de l'organisation sera noté sur le dossard.

Article 8 : Ravitaillements

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

Sur le 15 km : 1 ravitaillement complet aux environs des Km 10 km , et un ravitaillement eau aux environs du 5 km

Sur le 8 km 8 km DUO et le 5 kms : 1 ravitaillement eau au Km 3,5 environ.

Chaque coureur devra assurer son autonomie partielle liquide et solide.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses.

Article 9 : Arrivées

Les arrivées du Trail sont prévues devant la salle des fêtes de Saint RESTITUT

Les participants aux épreuves des 15,8,5 kms seront ensuite invités à assister au repas (compris dans l'inscription) de fin de course et à la remise des récompenses.

Pour les accompagnants une vente de tickets repas sera organisée sur place au prix de 7 €.

Article 10 : Classement et récompenses

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi.

Des lots seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge pour les courses solo 15 km et 8 kms attention Dans le cas où il s'agit d'une personne déjà

récompensée sur le podium d'un des parcours scratch, la personne récompensée sera la suivante dans le classement.

Des lots seront remis aux premiers de chaque catégories H F

Le premier au scratch se verra remettre le trophée du challenge ROMAIN FEUILLADE en plus de son prix.

Pour le 8 km DUO, seront récompensés uniquement les premier(e)s F, H, mixte.

Sur la boucle enfant : tous les enfants seront médaillés

Dans le cas où il s'agit d'une personne déjà récompensée sur le podium d'un des parcours, la personne récompensée sera la suivante dans le classement.

Article 11 : Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 12 : Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Sur présentation d'un certificat médical couvrant la date de la course, l'organisation pourra procéder à un avoir.

Article 13 : Assurance et Responsabilité

Responsabilité civile :

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la responsabilité civile du Trail des allumes du Barry.

Assurance dommages corporels :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 14 : Règles sportives

Toute aide extérieure (présence d'un accompagnateur, ravitaillement hors zone) est interdite et disqualificatrice.

L'usage de bâtons est interdit pour toutes les courses sous peine de sanction (non classement).

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross. Monocycle, VTT ou autres 2 roues.

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation bien en vu et porter devant.